

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot, tenue le mardi le 21 décembre 2010, à 19 h 30, en la salle du conseil municipal, 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot, Québec.

SONT PRÉSENTS : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier,
Messieurs les conseillers André Legault, Daniel
Taillefer, Marcel Rainville, René Pinsonneault et Daniel
Leblanc

Monsieur André Morin, directeur général
Madame Lucie Coallier, greffière
Madame Danielle Rioux, trésorière

**FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR MARC ROY,
MAIRE**

Chacun des membres du conseil présents reconnaît que l'avis de convocation a été signifié par la greffière le 17 décembre 2010, à tous les membres du conseil.

10/12/484 ORDRE DU JOUR - ADOPTION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance du conseil.

ADOPTÉE

10/12/485 ADOPTION DU BUDGET 2011

Les prévisions budgétaires de la ville de L'Île-Perrot pour l'exercice financier 2011 sont déposées devant le conseil municipal.

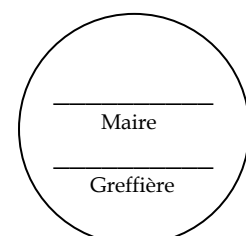
ATTENDU QUE la procédure prévue à l'article 474.2 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19) a été respectée.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER, pour l'exercice financier 2011, un budget équilibré de 15 679 612\$.

ADOPTÉE



09/12/486 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2011-2012-2013.

Le programme triennal d'immobilisations pour les années 2011, 2012 et 2013 est déposé devant le conseil municipal.

ATTENDU QUE la procédure prévue à l'article 474.2 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19) a été respectée.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER le programme triennal d'immobilisations pour les années 2011, 2012 et 2013, au montant de 15 105 214\$.

ADOPTÉE

10/12/487 DISTRIBUTION D'UN DOCUMENT EXPLICATIF DU BUDGET 2011 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2011-2012-2013

CONSIDÉRANT l'article 474.3 de la Loi sur les cités et villes en vertu duquel le conseil municipal est habilité à décréter un moyen alternatif à la distribution obligatoire du document explicatif du budget 2011 ou du programme triennal adopté, à chaque adresse civique.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

DE DÉCRÉTER qu'au lieu de cette distribution, lesdits documents explicatifs soient publiés dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité.

ADOPTÉE

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions. Celle-ci se tiendra de 20 h 35 à 20 h 45.

10/12/488 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE - ADOPTION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

DE LEVER l'assemblée à 20 h 45.

ADOPTÉE

MARC ROY
MAIRE

LUCIE COALLIER
GREFFIÈRE

